



FICHE REGIONALE UNIQUE ORIENTATION, PRESCRIPTION

INFORMATION PREALABLE

Pour le processus d'entrée dans le dispositif IAE, se référer au diagramme joint.

IDENTITE DU CANDIDAT

Mme/ M. Nom/ Nom de jeune fille : Prénom : ..
 Né(e) le : A : Pays : France.....
 Nationalité : Autre
 Adresse : ..
 Commune :
 Téléphone fixe : Portable (facultatif) :
 E-mail (facultatif):.....
 Inscrit à Pôle Emploi oui non N° inscription :
 Si bénéficiaire du RSA : Nom du référent unique :
 Téléphone :/...../...../...../..... E-mail :

Renseigner les rubriques suivantes en fonction de votre qualité : *Orienteur(1) ou Prescripteur (2).*

1. ORIENTATION

Est qualifié d'orienteur : *Tout représentant d'un organisme non prescripteur, accueillant du public.*

Son rôle : *Mettre en relation les personnes susceptibles de relever de l'IAE avec une SIAE ou demander à un prescripteur habilité la réalisation du diagnostic socioprofessionnel préalable à toute embauche par une SIAE.*

Les critères d'orientation : *La décision d'orientation d'un candidat vers une Structure de l'Insertion par l'Activité Economique doit se faire sur la base de «difficultés sociales et professionnelles particulières» (art. L.5132.1 du code du travail). Ces difficultés ne permettent pas au candidat d'exercer immédiatement une activité (ou de s'y maintenir) dans les conditions ordinaires du marché du travail sur le territoire.*

A remplir par l'ORIENTEUR et à communiquer au prescripteur

Nom : Prénom :
 Qualité :
 Nom de la structure: Téléphone : .../...../...../.....
 E-mail : Adresse :.....
Date de l'orientation :/...../.....2016..... **Tampon de la structure :**

MOTIFS ET OBJECTIFS DE L'ORIENTATION VERS UNE SIAE

(Axes de travail, logique de parcours insertion, attentes, etc.)

En conformité avec la CNIL, la fiche doit être délivrée en double au candidat, et ne peut pas être archivée par un tiers autre que Pôle emploi.



2. PRESCRIPTION

Est qualifié de prescripteur :

- Les conseillers de Pôle emploi
- Les conseillers Mission Locale ou Cap emploi (co traitants)
- Les intervenants **sociaux désignés prescripteurs habilités par le Préfet**

Son rôle : Réaliser un diagnostic socio-professionnel lors d'un entretien. Cette prescription est un préalable à la délivrance de l'agrément par un conseiller de Pôle emploi. Le diagnostic que vous réalisez a **une validité de 6 mois**.

A remplir par le PRESCRIPTEUR

Nom : Prénom :

Qualité :

Nom de la structure: Téléphone :/...../...../...../.....

E-mail : Adresse :

Date de entretien :/...../.....

Tampon de la structure :

Sans activité depuis : moins de 12 mois 12 à 24 mois plus de 24 mois

Niveau de formation : infra VI: scolarité (quasi) inexistante VI : scolarité obligatoire

Vbis : niveau CAP, BEP V : BEP, CAP obtenu IV : Bac III : DEUG, BTS, DUT I-II : Licence et plus
 non connu

Indemnisation ou allocation :

Situations particulières : (Domicilié en ZUS/CUCS, Reconnaissance RQTH, CIVIS/Contrat d'autonomie, Autre...)

Référent : Téléphone :/...../...../...../..... E-mail :

MOTIFS ET OBJECTIFS DE LA PRESCRIPTION :

.....

ELIGIBILITE DU CANDIDAT AU DISPOSITIF DE L'IAE

OUI : l'IAE est une réponse appropriée pouvant faciliter l'insertion professionnelle de la personne : le candidat est éligible au dispositif IAE : l'information doit être transmise à l'orienteur par le prescripteur

NON : l'IAE n'est pas l'orientation adaptée pour la personne : l'information doit être transmise à l'orienteur par le prescripteur.

Motif de non éligibilité/ Proposition d'une solution alternative :

Fait à : le / /

Signature du bénéficiaire

Signature du prescripteur

En conformité avec la CNIL, la fiche doit être délivrée en double au candidat, et ne peut pas être archivée par un tiers autre que Pôle emploi.

En conformité avec la CNIL, la fiche doit être délivrée en double au candidat, et ne peut pas être archivée par un tiers autre que Pôle emploi.